

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RUCHER  
PEDAGOGIQUE DANS LE DOMAINE DE RENTILLY A BUSSY  
SAINT MARTIN.****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

**Personne responsable du marché :**

Monsieur Michel CHARTIER – Président  
Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Etang  
CS 20069 - Bussy St Martin  
77 603 MARNE LA VALLEE Cedex 3

Téléphone : 01.60.35.43.50 – Télécopie : 01.60.35.43.63

Courriel : [accueil@marneetgondaire.fr](mailto:accueil@marneetgondaire.fr) -

Adresse internet : <http://www.marneetgondaire.fr>

**OBJET DE LA CONSULTATION**

Cette consultation a pour objet d'établir une convention annuelle pour l'installation d'un rucher pédagogique sur le secteur forêt du domaine de Rentilly.

Lieu d'exécution : Domaine de Rentilly – Bussy Saint Martin (77 600)

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**

La mise en œuvre d'un rucher (composé de plusieurs ruches) sur le secteur forêt du domaine de Rentilly, afin d'y développer un projet pédagogique, d'utiliser la symbologie de l'abeille pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité en milieu urbain, sensibiliser et fédérer les collaborateurs autour de ces questions, et organiser des animations pédagogiques avec des démonstrations et des mises en pratique réelles.

**DELAI D'EXECUTION**

**La convention est conclue pour une durée initiale de 12 mois, à compter de la date de notification.**

La convention pourra être renouvelée, par décision expresse, trois fois par période de 12 mois.

**NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE**

La convention sera conclue avec un prestataire unique.

**MODALITE ESSENTIELLE DE PAIEMENT :**

Le règlement interviendra en deux phases, 50 % à la mise place des ruchers, et le solde en fin de session pédagogique, à la mise en hivernage des ruches, par virement administratif.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours.

**UNITE MONETAIRE :** l'Euro

### **CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS :**

Les candidatures seront jugées au regard des qualifications et références dans le domaine de l'apiculture et des développements de projets pédagogiques et répondant aux réglementations en vigueur, déclaration auprès du GDSA 77, numéro NUMAGRIT,

### **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Les propositions seront jugées au regard des critères suivants :

1. Prix de la prestation (tableau ci-dessous): 40%
2. Note méthodologique (tableau convention, et mémoire) : 50%
3. Références prestations similaires : 10 %

**TRANSMISSION DES DEVIS SOUS ENVELOPPES (AVEC LA MENTION SUIVANTE):**

**La date limite de remise des offres est fixée  
au 08/04/2015 à 12H00 au plus tard**

**CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RUCHER PEDAGOGIQUE DANS LE  
DOMAINE DE RENTILLY A BUSSY SAINT MARTIN.**

**NE PAS OUVRIR**

et à l'adresse suivante :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

**Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang**

**CS 20069 - Bussy-Saint-Martin**

**77 603 Marne-la-Vallée Cedex 3**

**Tél : 01.60. 35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.63**

**Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30**

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Renseignement(s) technique(s) :

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Direction du de l'Exploitation

Service Voirie Espaces Verts

M DEVIN Patrick

Tél : 01.60.35.44.14 – Télécopie : 01.60.35.19.26

**Date d'envoi du présent avis à la publication : le 19/03/2015**

<b>Prestations</b>	<b>Quantité / an</b>	<b>Prix forfaitaire € HT</b>
Mise en œuvre de Ruches pleines (détail technique)		
Mise en œuvre de Ruches vides, pour essaimage (détail technique)		
Entretien des Ruches, abeilles, nourrissage d'hiver et traitement des maladies (détail méthodologique)		
Matériel pédagogique (détail technique)		
Séances pédagogiques (contenu, durée, nombre de personnes maxi par séance)	<b>5 / an</b>	
Séances pédagogiques supplémentaires	<b>unité</b>	
Equipement pour les séances d'animations publiques (détail technique et méthodologie)		
Réalisation de supports de communication nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique		
Récolte du miel (estimation en kg) pour l'ensemble des ruches, 2 à 3 / an		

	<b>CAMG</b>	<b>APICULTEUR</b>
Répartition de la récolte de miel en %		
	<b>Quantité estimées</b>	<b>Prix unitaire € HT</b>
Fourniture de pots de miel supplémentaires de 125 grammes avec étiquettes (maquette élaborée par la CAMG)	<b>unité</b>	
Retrait du rucher, du matériel d'information et remise en état du site, en fin de convention.		